

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
CCAS CORNEILLA DE LA RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025

Conseillers en exercice : 10
Conseillers Présents : 06
Procurations : 01
Convocation : 17 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Comité du CCAS régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René LAVILLE, Président.

Présents : Mme BATAILLE Anne, Mme BERGES Danielle, Mme CAMPOY Marina, Mme EL HOUR Hayat, M. LAVILLE René et Mme REDO Fabienne.

Absents : Mme BALANGER Murielle, Mme DA COSTA Noria et Mme SOLA Sylvie.

Procuration(s) : Mme PROFFIT France donne procuration à Mme REDO Fabienne.

Mme Anne BATAILLE a été nommée secrétaire de séance.

09 / 2025 - OBJET : Animation - REPAS DES AINES

Monsieur le Président propose de prendre en charge une prestation d'animation dans le cadre du repas des aînés. En effet la société, basée Château de Taxo d'Amont à Saint André, propose une représentation le vendredi 19 décembre 2025 pour un montant de 600,00 € HT.

A l'unanimité, le conseil d'administration accepte de prendre en charge l'animation présentée ci-dessus le vendredi 19 décembre 2025 pour un montant total de 600,00 € HT et mandate Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 24 octobre 2025

Le Président,
René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20251023-092025-DE
Date de télétransmission : 31/10/2025
Date de réception préfecture : 31/10/2025